



Registre des délibérations - Délibération n° 09 : 12/02/2016

ANIMATION DES SITES NATURA 2000 « RHÔNE AVAL », « PETIT RHÔNE », « MARAIS DE L'ILE VIEILLE ET ALENTOUR »

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze février à 9h30 sous la présidence de M. David Grzyb.

► Étaient présents

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :
Commune d'Arles : Bernard Bacchi, David Grzyb, Claude Lecat
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Henri Pons à Corinne Chabaud
- Commune d'Arles : Alain Dervieux à Bernard Bacchi, Nicolas Koukas à Claude Lecat
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Roger De Murcia
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni à David Grzyb
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac

► Étaient absents-excusés

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Véronique Miquelly
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 15 membres

► Autres personnes présentes :

- François Roberi, chargé d'interventions unité littoral, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
- Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
- Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
- Sonia Ayme, responsable administratif et financier, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
- Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	23	23

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	60

Date de convocation
25/11/2015 : DG/CH - 901
20/01/2016 : DG - 901





Délibération n° 09 : 12/02/2016

ANIMATION DES SITES NATURA 2000 « RHÔNE AVAL », « PETIT RHÔNE », « MARAIS DE L'ILE VIEILLE ET ALENTOUR »

• Contexte et objet

Lors des réunions du 20 octobre 2015 et du 24 novembre 2015, le comité syndical a délibéré pour que le Parc naturel régional de Camargue prenne en charge l'animation des sites Natura 2000 « Rhône aval », « Petit Rhône » et « Marais de l'île Vieille et alentour ». Des subventions de l'Etat à hauteur de 100%, ont été attribuées à cet effet pour l'année 2016. Madame Célia Grillas a également été recruté(e) en tant que chargé(e) de mission pour assurer le suivi de ces trois sites Natura 2000

La disponibilité de reliquats de crédits Etat (DREAL) permettra de financer l'animation de ces sites Natura 2000 pour l'année 2017 également. Ainsi la présente délibération met à jour les plans de financements de chacun des trois sites pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

• Descriptif des opérations

La mission d'animation consiste à :

- Accompagner la contractualisation, par le biais des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc), des contrats NATURA 2000 et de la Charte NATURA 2000 ;
- La poursuite de la mise en œuvre des actions prévues par le Document d'objectifs (DOCOB) ;
- Organiser, animer, et rédiger le compte rendu des comités de pilotage (au minimum 1 fois par an) ;
- Transmettre le porter à connaissance auprès des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences ;
- Améliorer les connaissances naturalistes et poursuivre les suivis scientifiques ;
- Mettre à jour et/ou revoir éventuellement le DOCOB ;
- Mener des actions de communication, de sensibilisation et d'information ;
- Soutenir l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.

• Plans de financement pour les années 2016-2017

⇒ Site Natura 2000 « Rhône aval »

Le prévisionnel technique défini pour cette mission équivaut à 60 000,00 € et sera réparti selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation du site « Rhône aval » (frais de personnel)	46 078,80 €	Etat (100%, DREAL)	60 000,00 €
Frais annexes (location de véhicule)	7 305,60 €		
Frais de communication	6 615,60 €		
Totaux	60 000,00 €		60 000,00 €



⇒ Site Natura 2000 « Petit Rhône »

Le prévisionnel technique défini pour cette mission équivaut à 20 000,00 € et sera réparti selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation du site « Petit Rhône » (frais de personnel)	16 494,00 €	Etat (100%, DREAL)	20 000,00 €
Frais annexes (location de véhicule)	1 800,00 €		
Frais de communication	1 706,00 €		
Totaux	20 000,00 €		20 000,00 €

⇒ Site Natura 2000 « marais de l'île Vieille et alentour »

Le prévisionnel technique défini pour cette mission équivaut à 22 000 € et sera réparti selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation du site « Marais de l'île Vieille et alentour »		Etat (100%, DREAL)	22 000,00 €
- frais de personnel	16 494,00 €		
- stage	3 049,00 €		
Frais de communication	2 457,00 €		
Totaux	22 000,00 €		22 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Autorise le Président à solliciter les financements Natura 2000 pour l'animation des sites Natura 2000 « Rhône aval », « Petit Rhône » et « Marais de l'île Vieille et alentour » sur la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 et à signer les conventions financières et partenariales ;
- Autorise le Président à signer tous documents permettant la réalisation des opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
David Grzyb



